



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1740

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour l'animation et le co-pilotage du réseau L_VE au titre de l'année 2010

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Olivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Broliquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010**Délibération n° 2010-1740**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour l'animation et le co-pilotage du réseau L_VE au titre de l'année 2010**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La création d'entreprises est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et, par là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE). La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du dispositif.

Les enjeux principaux sont de soutenir des actions qui garantissent une offre de service, accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

Au regard de son rôle moteur en matière d'accompagnement des créateurs d'entreprise et des jeunes entreprises sur l'agglomération et de son implication dans le dispositif Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, la Communauté urbaine souhaite soutenir la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon.

Bilan 2009

La CCI de Lyon assure, pour le compte de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, l'animation du volet territorial du dispositif et la mise en place d'actions de structuration locale et d'amélioration de l'accompagnement.

La CCI de Lyon a assuré, pour le compte du dispositif, le pilotage et la mise en place de 4 actions structurantes du réseau :

- l'organisation d'une cellule qualité permettant la gestion du processus de labellisation et la professionnalisation des membres (à ce jour, 28 membres labélisés),
- la gestion et le développement de la base de données commune à l'ensemble des membres qui permet le suivi du parcours de création,
- l'animation des membres et partenaires du réseau par bassins locaux (conférences locales des maires),
- le lancement d'une animation du réseau métiers ayant pour but la professionnalisation des acteurs et donc l'amélioration de la qualité du service rendu.

La CCI de Lyon participe activement à la démarche de professionnalisation/labellisation, celle-ci et ses 6 antennes ayant été labellisées LVE en juillet 2007 puis re-labellisées en novembre 2009. Elle contribue, par ailleurs, à la base de données commune à l'ensemble des acteurs du réseau, comme n'importe quel autre membre.

Le plan d'action pour 2010

Structuration du volet proximité et qualité de Lyon Ville de l'Entrepreneuriat

Pour plus de lisibilité des actions, deux volets distincts seront travaillés cette année : LVE proximité (animation territoriale du réseau LVE) et LVE qualité/Métier (professionnalisation et labellisation du réseau LVE).

LVE proximité comprendra 3 niveaux d'intervention :

- les réunions territoriales : animation de chaque territoire par un référent de territoire (3 à 4 par an par territoire). Leur objectif est de permettre la diffusion de l'information et des actualités du réseau à l'ensemble des acteurs et de mettre en cohérence les actions sur chacun des bassins locaux,
- les réunions de référents de territoire : animées par le coordinateur territorial, elles réunissent les référents de tous les territoires (3 à 4 par an). Leur objectif est d'appuyer et d'outiller les référents territoriaux dans leur rôle d'animateur et de coordonner les messages et les informations à relayer,
- l'intégration de nouveaux collaborateurs, la gestion des relations avec les partenaires externes, l'appui aux manifestations et à la promotion du réseau.

LVE qualité/métiers comprendra une cellule qualité constituée de 8 membres du réseau LVE et du coordinateur territorial et le pilotage des groupes métiers tendant à reformater le référentiel des compétences et à co-construire des outils mutualisés d'amélioration des compétences. Ces membres seront tous des auditeurs internes du réseau volontairement positionnés à cette fonction. Plusieurs missions sont confiées à cette instance :

- valider les étapes de labellisation des nouveaux entrants et être garant du référentiel qualité,
- gérer l'organisation des audits en vue de la labellisation,
- gérer et mettre en place les actions de professionnalisation : évolution du référentiel des compétences et du guide d'audit du réseau, programmation d'actions de professionnalisation.

Priorités et objectifs pour 2010 :

Proximité :

- 1 - L'animation territoriale : pour que les projets territoriaux avancent correctement, la coordination doit impulser, animer et suivre ces projets.
- 2 - Faire circuler l'information au travers des outils mis en place en 2009, pérenniser la lettre d'information bimensuelle, animer la diffusion d'information sur la future plate-forme collaborative.

Informatique :

- 1 - Coordonner la mise en place de la future plate-forme collaborative pour que ce nouvel outil soit bien en lien avec la base de données LVEPro.
- 2 - Développer un lien entre la base de données LVEPro et le Centre de formalités des entreprises (CFE), et mettre en place un outil de mutualisation des ateliers pour la gestion, le partage et l'inscription des porteurs de projets pour l'ensemble des membres.

Qualité :

- 1 - Structurer et mettre en place la gestion des nouvelles demandes d'entrée dans le réseau LVE.
- 2 - Lancer les groupes de travail métier pour la mise en place d'un nouveau référentiel de compétences et d'un nouveau référentiel qualité pour les audits de 2011. Lancer la réflexion et/ou la mise en place d'outils de professionnalisation.

De manière générale, sur l'ensemble des actions inscrites dans la convention, la CCI de Lyon, en tant que membre du dispositif Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, s'engage à contribuer au développement du réseau, à favoriser le travail en réseau avec les autres partenaires et à assurer la promotion de la démarche sur tout support de communication (dont le site internet) et lors des événements locaux auxquels ils participent (notamment le Salon des entrepreneurs). La CCI de Lyon s'engage par ailleurs à contribuer au contenu et/ou aux services du site internet LVE.

Le budget prévisionnel pour 2010

Afin de poursuivre les actions engagées en 2009 et de pérenniser l'action de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon au sein du dispositif Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine de 99 000 € en 2010 (93 500 € en 2009).

Budget prévisionnel 2010

	Communauté urbaine de Lyon (en €)	Région Rhône-Alpes (en €)	Chambre de Commerce de Lyon (en €)	Total (en €)
<i>proximité (dont poste coordinateur territorial)</i>	27 500	27 500	45 000	100 000
<i>qualité (dont audit, suivi qualité, travail métier / compétences, professionnalisation)</i>	43 000	43 000		86 000
<i>informatique (dont 0,75 équivalent temps plein (ETP) pour développement informatique LVEPRO et 0,25 ETP pour webmaster site internet LVE)</i>	28 500	28 500	46 000	103 000
Total	99 000	99 000	91 000	289 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 99 000 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour le co-pilotage du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) au titre l'année 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 657 380 - fonction 90 - opération 0757 selon l'échéancier suivant : 79 200 € en 2010 et 19 800 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.